

Canton du Valais
COMMUNE DE COLLONGES

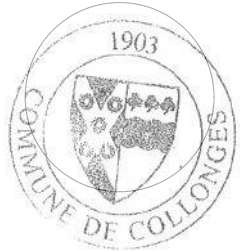
Plan de la zone réservée
Zone de camping "Follatères - Lentillère"

selon les art. 19 LcAT et 27 LAT

Echelle 1:1'000

Décidé par le Conseil municipal en séance du 16.11.2021.....

Le Président
Rose



Le Secrétaire
Gebler

Version : enquête publique			
Date	Projeté	Dessiné	Contrôlé
17.11.2021	AFD	DE	AFD
...	...	...	...
...	...	...	...
...	...	...	...
...	...	...	...

Auteur du projet :

bisa
aménagement du territoire

Source : Office fédéral de topographie
Reproduction autorisée par le CC-GEO - canton du Valais
Av. du Rothorn 10
3960 Sierre
+41 27 451 75 75
info@bisasierre.ch



Document 2/2

Légende

- Zone réservée**
zone réservée selon les art. 19 LcAT et 27 LAT (3.3 ha)
- Zones en vigueur**
- Zones à bâtir**
- zone village
 - zone d'habitation à moyenne densité
 - zone d'habitation à faible densité
 - zone d'intérêt général
 - zone de camping
- Zones agricoles**
- zone agricole prioritaire
 - autre zone agricole
 - zone viticole
- Zones à protéger à l'extérieur des zones à bâtir**
zone de protection du paysage superposée
- Autres zones à l'extérieur des zones à bâtir**
- aire forestière
 - zone d'exploitation et de dépôt de matériaux
- Contenu indicatif**
- Lignes à haute-tension

